

CHRONIQUE ASSURANCE

Gérard Marinovich

*Président du conseil et chef de la direction
La Mutuelle des municipalités du Québec*

Hommage au mérite

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a effectué une présence fort remarquée au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) en septembre dernier, à Québec. À l'aube de son cinquième anniversaire, elle a reçu à son stand haut en couleur des centaines de membres-sociétaires venus cueillir le montant de leur première ristourne. Elle a, de plus, profité de l'événement pour couronner les lauréats 2008 du Mérite MMQ en gestion de risques, soit, dans l'ordre, la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaufort, la Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice (RIVSM) et la Municipalité de L'Ange-Gardien.

Volonté de changement et lucidité face aux risques éventuels, voilà les deux principaux éléments qui teignent le trio d'initiatives primées cette année. De fait, la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaufort a procédé à la revitalisation de son service incendie même si cela exigeait qu'elle reparte à zéro, en investissant les sommes que l'on peut imaginer. Pour sa part, la Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice a réussi un véritable tour de force en parvenant en moins d'un an à desservir quatre municipalités selon les normes définies par le

ministère de la Sécurité publique. Enfin, la Municipalité de L'Ange-Gardien, en Outaouais, a fait preuve de proactivité en se dotant d'une politique visant à réduire les risques d'accident dans ses parcs.

Des exemples à suivre

Le Mérite MMQ en gestion de risques vise à reconnaître les initiatives de prévention qui peuvent « faire la différence » à court, moyen et long termes sur l'avoir des membres-sociétaires de la MMQ. Il a également pour but de stimuler le partage de pratiques exemplaires. Ainsi, tous les ans, les méthodes employées par les lauréats sont diffusées à tous les membres-sociétaires de la MMQ.

Les réalisations gagnantes se révèlent la plupart du temps fertiles en défis sur les plans humain, financier et administratif. Celles de 2008 ne font pas exception. Leurs auteurs ont dû abattre plusieurs obstacles – changements culturels, absence de références, formalités à respecter – pour parvenir à leurs fins. Leur détermination mérite d'être saluée.

Sainte-Lucie-de-Beaufort

À la suite du dépôt du schéma de couverture de risques incen-

die de sa MRC, la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaufort, située en Chaudière-Appalaches, a choisi d'imposer une véritable cure de jouvence à son service incendie dans le but d'accroître sa capacité d'intervention.

L'opération a exigé des ressources financières considérables, et Sainte-Lucie ne pouvait pas simplement refiler la facture à ses 350 habitants. Pour alléger sa charge, elle a conclu une entente de service avec la municipalité voisine de Lac-Frontière, dont le service incendie avait également besoin d'être mis à niveau. De son côté, le service incendie a lui-même contribué à faciliter l'acceptation des dépenses engagées par les deux municipalités en organisant plusieurs activités de prévention, en publiant des chroniques dans le journal local et en venant en aide bénévolement à des entreprises de la région.

Grâce à la polyvalence de ses 15 pompiers formés selon les exigences gouvernementales, à son nouvel équipement d'intervention et de télécommunication et à sa présence active dans la communauté, le Service incendie de Sainte-Lucie a nettement amélioré sa force de frappe et s'est acquis la confiance des citoyens.



M. Gérard Marinovich

Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice

L'union fait la force, dit-on. Cet adage trouve particulièrement son sens dans la région de la Mauricie où quatre municipalités, qui auparavant ne possédaient pas de service incendie, disposent aujourd'hui d'une brigade de pompiers formés selon les exigences gouvernementales, d'un équipement conforme à leurs besoins et de sept véhicules d'intervention. Recrutement, formation et acquisitions se sont effectués en un temps record. Quelque dix mois après l'embauche des premiers pompiers, la RIVSM était en mesure de répondre à des alertes incendie. Ce coup d'éclat est le fruit de la collaboration entre les maires des municipalités concernées et du travail de leur chef pompier.

Grâce à la RIVSM, les municipalités de Grandes-Piles, de Saint-Roch-de-Mékinac, de Trois-Rives et d'Hérouxville

satisfont maintenant aux exigences du schéma de couverture de risques de leur MRC.

L'Ange-Gardien

La Municipalité de L'Ange-Gardien s'est pour sa part signalée en se dotant d'une politique d'entretien qui lui permet de s'assurer que ses installations de jeu sont conformes à la norme canadienne régissant la sécurité sur les aires de jeu.

Voyant que les ressources pouvant lui permettre de réaliser son projet étaient limitées, la responsable du projet a conseillé à la MMQ d'offrir une formation dans ce domaine, suggestion qui fut retenue. Après avoir suivi cette formation, la municipalité a pu parachever la rédaction de sa politique. Chacun de ses parcs fait maintenant l'objet de vérifications régulières. Elle a même embauché une ressource saisonnière

pour assurer la mise en pratique et le suivi des mesures de prévention contenues dans la politique. Par ailleurs, tous les membres-sociétaires de la MMQ peuvent dorénavant s'inscrire au cours développé à la demande de L'Ange-Gardien.

Fidèles à l'esprit mutualiste

Comme on le constate, la prévention se concrétise par des

gestes tangibles inspirés par une volonté de contribuer au bien commun et d'assurer le succès d'une solution mise au point par ou pour le milieu municipal. Les trois lauréats 2008 du Mérite MMQ en gestion de risques et ceux des années précédentes ont incarné l'esprit mutualiste. Ils ont fait figure de modèles. Souhaitons que leur exemple soit suivi dans tout le milieu municipal.

Le Mérite MMQ en gestion de risques

Lancé en 2006, le Mérite MMQ en gestion de risques récompense annuellement trois municipalités, MRC ou régies intermunicipales qui ont accompli des réalisations remarquables en matière de prévention. La pertinence des actions entreprises, les résultats obtenus et le degré de transférabilité des réalisations sont les principaux critères servant à la sélection des gagnants.

La MMQ verse respectivement 10 000 \$, 5 000 \$ et 2 500 \$ aux trois lauréats, qui doivent consacrer ces sommes au perfectionnement de leurs ressources humaines ou à l'achat d'équipement lié à leurs activités de prévention. ■



Pour un service de qualité et des retombées locales, faites affaires avec les transporteurs en vrac affiliés aux organismes de courtage

Pour plus d'information, communiquer avec votre bureau de courtage régional ou au bureau de l'ANCAI au (418) 623-7923

RÉGION 01 Bas-Saint-Laurent–Gaspésie (418) 269-5353	RÉGION 03 Québec (418) 681-7315	RÉGION 05 Estrie (819) 562-3827	RÉGION 07 Outaouais–Haute-Gatineau–Labelle (819) 427-8466	RÉGION 09 Côte-Nord (418) 589-7621 • 962-3901
RÉGION 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean (418) 548-7121	RÉGION 04 Mauricie–Bois-Franc (819) 373-4602	RÉGION 06 Lanaudière–Laurentides–Montérégie (450) 358-4080	RÉGION 08 Abitibi–Témiscamingue (819) 825-5911	RÉGION 10 Montréal (514) 332-9742 • 956-0464